



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20250317-2025_17-DE
Reçu le 18/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 13

L'an deux mille vingt cinq

Le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 13 mars 2025

Secrétaire de séance : Françoise JOUVE

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Philippe BOISSON a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX, Anaïs SARDAN a donné procuration à Martine CONSTANT, Daniel MAURIE

OBJET : Achat de parcelles pour l'agrandissement du cimetière

Madame la Maire informe le Conseil Municipal avoir été saisie par Mme PIERSON (fille de Mme DELFAUD) et par M. LAVERGNE pour la vente de leurs parcelles respectives **AE 184 et AE 183**. La commune a fait valoir son droit de préemption institué par la délibération N° 16/2022 du 11 juillet 2022 créant une ZAD en vue de l'agrandissement du cimetière et propose d'acheter une partie de ces parcelles. Dans l'attente du bornage, il convient donc de fixer un prix de vente.

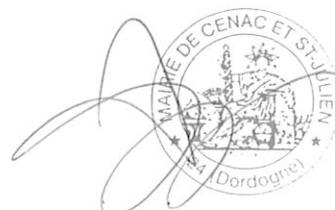
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir une partie de ces deux parcelles en vue d'agrandir ensuite le cimetière,
- Décide de fixer le prix de vente à **1 €/m²**,
- Décide que les frais de bornage seront pris en charge par la commune
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 18 mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX



La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr